

**Compte rendu du Conseil Municipal du 06/10/2020
Présidé par Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES**

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ	X				
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Pauline PETIT			X		Christiane VITO
Maxime HONORE	X					James PIRET	X				
Christine BISIAUX	X					Alexandra LERCH	X				
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART	X				
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

Nombre de présents : 18 - Nombre de procurations : 1 - Nombre total de voix : 19

Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES ouvre la séance à 20H07

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu du précédent conseil a été envoyé à chacun des élus pour approbation. M. DEROISSART désire des précisions sur le non transfert de compétence musique à la CCPM et aimerait savoir quelle compétence a été transférée ; il s'agit de la culture transférée du temps de la CCQ, Il est donc proposé de faire une demande à Monsieur DELBAR afin de connaître le descriptif de cette compétence. Monsieur DEROISSART demande d'ajouter que le montant de subvention pour l'USGC est bien insuffisant par rapport aux clubs qui se trouvent sur la communauté d'agglo. Cette insuffisance impact fortement le club comme le nôtre et motive les joueurs à partir jouer dans d'autres clubs. Monsieur Le Maire précise que le montant de la subvention communale est cependant important au regard du budget commune ce que ne conteste pas M. Deroissart.

Le compte-rendu du conseil précédent est validé.

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Clément PETITPREZ est désigné secrétaire de séance



Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

Signature du devis pour la réalisation des travaux à l'école Jacques BREL pour un montant de 5773,36 euros, ces travaux comprennent :

- l'installation d'un WC et de 2 lavabos dans la salle du périscolaire
 - le remplacement de la fontaine permettant aux classes TPS et PS de se laver les mains
 - allongement d'une conduite d'eau pour installer la fontaine à eau potable dans le réfectoire de la cantine
- Les travaux seront réalisés vers la fin octobre par l'entreprise Jérémy BOUCHET.

Point n° 4 : Avis sur les adhésions SIDEN/SIAN

Suite aux délibérations adoptées par le comité du SIDEN-SIAN lors de la réunion du 13 février 2020 et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, les Assemblées Délibérantes des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultés pour les nouvelles adhésions. Les communes de Bertry, Busigny, Clary et Saint Benin, Honnechy, Maurois, Boussières en Cambrésis, Deheries souhaitent transférer la compétence eau potable (production et distribution), assainissement collectif, assainissement non collectif, gestion des eaux pluviales urbaines au syndicat SIDEN-SIAN.

Il est demandé au conseil municipal de la commune de gommegnies, ville adhérente du syndicat d'approuver l'adhésion de ces communes ci-dessus au SIDEN-SIAN.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**
Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 5 : ADHESION AU DISPOSITIF « MARCHE DES ENERGIES » DU PNRA

La suppression à compter du 01 Janvier 2021 des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence relative aux marchés publics pour les acheteurs concernés.

Le syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois a décidé de créer un groupement de commandes à titre expérimental à destination de 42 communes adhérentes à la SIRPP (Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public) Ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire de l'Avesnois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur (SMPNRA et le début de fourniture est fixé au 1er trimestre 2021.

il est demandé à l'assemblée d'approuver l'adhésion à ce groupement de commandes et d'autoriser la maire à signer la convention s'y rapportant.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**
Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité



Point n° 6 : Retour d'enquête sur l'Éclairage Public

Du 15 juin au 28 août dernier l'éclairage public a été fermé. À l'issue, un sondage a été effectué. Le vote pouvait se faire directement en ligne sur le site de la commune ou en remplissant l'imprimé disponible au secrétariat de la mairie. 274 votants se sont exprimés sur l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. 70 % des personnes qualifient cette expérience comme une bonne expérience, (plus de pollution lumineuse, pouvoir de nouveau observer les étoiles, meilleur équilibre biologique des animaux de la basse-cour etc). 74 % des votants demandent une extinction de l'éclairage public une partie de la nuit et une majorité demande d'éteindre entre minuit et 5 heures du matin et de ne pas allumer du tout entre le 15 mai et le 15 août.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter sur cette proposition

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Retour d'enquête sur les masques

Le vote pouvait se faire directement en ligne via le site de la commune ou en remplissant l'imprimé disponible au secrétariat de la mairie. 287 personnes se sont exprimés dont une cinquantaine format papier déposé dans l'urne mise à l'entrée de la mairie. Le sondage a donné les résultats suivants : masque blason rouge 19,20% – masque bocage 21,60% – masque fleuri 27,90% – masque village 31,40%

Le masque choisi est le masque « village ». Il sera distribué de la façon suivante : 2 pour tous les collégiens, les lycéens, les étudiants et tous les élèves en formation professionnelle. 1 à toutes les personnes de plus de 65 ans et il sera vendu au prix de 2 euros à tous les autres Gommeagnions. Une partie des masques seront mis à la disposition du CCAS. A ce jour, le prix de revient du masque est de 4 euros pour 500 masques commandés, nous allons reprendre contact avec le fabricant afin d'obtenir un nouveau devis pour 2000 masques. Mme Lerch et M. Deroissart se demandent si ce type de masque sera autorisé dans les établissements scolaires, car une distribution de masque uniforme a été faite par l'éducation nationale. Après discussion Monsieur se propose de prendre contact prochainement avec le lycée – collège de Lequesnoy pour avoir confirmation que le port d'un masque personnalisé soit autorisé en milieu scolaire.



Point n° 8 : Dépôt d'un dossier de subvention "Mobilités innovantes en milieu rural"

Le département propose d'accompagner financièrement les projets de mobilité innovants et durables. Cet accompagnement financier ne concernera que le volet investissement. La demande portera sur l'achat d'un véhicule Kangoo électrique et de l'installation d'une prise électrique qui sera nécessaire pour sa recharge. La prise sera installée dans les ateliers municipaux. Cet achat permettra de proposer aux habitants sans moyen de locomotion de rejoindre le centre du village, ainsi que les commerces dans le cadre d'une mobilité intra-muros. Le projet pourra voir le jour au printemps 2021 si la subvention est accordée.

La conduite du véhicule sera assurée par une personne en emploi civique.

Il est demandé au conseil d'autorisé Monsieur le Maire à déposer tout dossier relatif à ce projet.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 9 : Engagement d'une étude de faisabilité pour les écoles

La vétusté de l'école Jacques BREL demande une intervention régulière des services techniques et d'entreprises extérieures. Les conditions d'accueil des classes GS, MS et PS ne sont pas adaptées aux enfants en bas âge (sanitaires dans la classe et trop hauts, hauteur des plafond, ameublement vieillissant, acoustique). Durant la mandature précédente des mouvements de bâtiments ont été observés, sans conséquence pour le moment sur la sécurité des enfants, mais cet état pourrait rapidement se dégrader. Pour relancer l'économie, l'état lance actuellement un grand plan d'investissement pour relancer l'économie. Cette opération laisse une large part aux investissements liés à l'éducation et aux projets à haute valeur environnementale. Projet subvention à la hauteur de 80 % sur un montant total de 1 million d'euros, les 200 000 euros serait pris sur le fond de roulement. Actuellement les taux des prêts sont de l'ordre de 4,5 à voir 5,5 % donc une renégociation en à envisager. Le lancement d'une étude de faisabilité visant le regroupement des deux écoles et l'établissement d'une restauration scolaire locale est nécessaire afin de déposer une demande de subvention auprès de l'état. Le montant de cette étude est de 13 000 euros, (architecte, économiste, thermicien, professionnel de la restauration ainsi que la fourniture du dossier pour la demande de subvention). Il est demandé au conseil municipal d'approuver le lancement de cette étude.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 10 : Commission électorale

L'inscription et la radiation sur les listes électorales sont de la responsabilité du Maire, Ces inscriptions et radiations opérées par le maire font désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par la commission de contrôle des listes électorales. Pour la commune la commission est composée de 5 membres pris dans l'ordre du tableau soit 3 conseillers municipaux de la majorité Mmes Christine ALLION, Elisabeth CARPENTIER & Sébastien DUBRAY et 2 conseillers municipaux de l'opposition Alexandra LERCH et Jean DEROISSART.



Point n° 11 : Déplacement des panneaux relatifs aux entrées de l'agglomération avec impact sur la vitesse autorisée

Le déplacement du panneau d'agglomération est légiféré par arrêté du Maire. A la demande des riverains des entrées et sorties de la commune le panneau de limite d'agglomération sera déplacé rue René Jouglet (RD 87) avant le chemin menant au pont Vincent, route du Quesnoy (à la hauteur du panneau de la commune de Frasnoy et route de Bavay (avant La menuiserie Vouloir). Sur ce tronçon RD 942 la limitation de vitesse 50 sera uniformisée depuis Frasnoy jusqu'à la hauteur du panneau de signalisation la fin d'agglomération en direction de Bavay. Monsieur Louvrier demande pourquoi ne pas avoir déplacé le panneau jusque-là limite du lieu-dit « le Fromentel », car sous la précédente municipalité les riverains avaient interpellé les élus sur la dangerosité et la vitesse des lieux. Monsieur le Maire prend note de la remarque et rentrera en contact avec les riverains prochainement. Mettre le panneau au niveau du lieu-dit placerait l'agglomération bien trop loin du bourg. L'entretien de la voirie et des bas cotés seront toujours à la charge du département. Le déplacement des panneaux sera assuré par les services techniques du département.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les déplacements et d'autoriser le maire à prendre l'arrêté nécessaire.

Nombre d'élus présents : **18**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **19**

Exprimés : **19**

Votes pour : **19**

Abstentions et nuls : **0**

Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité



Point n° 12 : Révision du tableau des effectifs à temps complet

Madame la DGS a demandé un détachement pour un autre poste situé dans la métropole lilloise. Monsieur le Maire ne souhaite pas maintenir le poste d'attaché principal au tableau des effectif au motif que ce type de poste est trop élevé pour les besoins de la commune. Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant le poste d'attaché principal et celui du secteur emplois fonctionnels DGS commune de 2000 à 10 000 habitants non pourvu à ce jour.

M. Deroissart intervient en indiquant qu'«en vertu du décret du 20 décembre 1987, il est recommandé aux communes de plus de 2000 habitants d'avoir un fonctionnaire de catégorie A.

M. Brunelle rappelle que la commune avait à l'origine créé ce poste d'attaché principal pour permettre la promotion d'un attaché en fin de carrière et fait remarquer que la commune de Gommeignies, avec 2300 habitant est dans la fourchette très basse du décret du 20 décembre 1987 et que par conséquent cette recommandation a bien moins de poids pour Gommeignies. Il fait alors remarquer qu'un poste d'attaché débutant serait largement suffisant au vu des besoins de la commune.

M. Le Maire propose par conséquent au conseil de valider le tableau des effectif repris ci-dessous :

Effectifs à temps complet au 06/10/2020

Filière	Cadres d'emplois	Grades	Emplois autorisés	Emplois pourvus
Filière Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2nd classe	1	1
		Adjoint administratif	1	1
Filière technique	Technicien territorial	Technicien territorial de 1ère classe	1	1
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
		Adjoint technique	4	3
Filière animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	1
Filière médicosociale	ATSEM	ATSEM	2	2
Emplois de CDD (besoins occasionnels et saisonniers)				
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			12 mois / personne	
Emplois créés par référence à l'art. 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			6 mois / personne	



Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **4**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 13 : Recrutement d'un service civique

Le service périscolaire nécessite une personne supplémentaire pour la surveillance de la cantine sur l'école René Jouglet. Les services civiques peuvent intervenir dans la cadre de projets de mémoire ce culture et de citoyenneté. Ce Contrat est proposé aux jeunes de 16 à 25 ans en partenariat avec l'association réussir en sambre avesnois. Le volontaire est indemnisé environ 573 euros net par mois dont environ 467 euros pris en charge par l'État et une centaine d'euros par la commune.

Il est demande au Conseil Municipal d'accepter le recrutement d'une personne en service civique pour la surveillance de la cantine et diverses missions et d'autoriser monsieur le maire à négocier et à signer les actes afférents au recrutement

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 14 : Attribution des subventions aux associations musicales

Lors du dernier conseil municipal, l'attribution des sustentions aux associations musicales avait été reportée. Il est proposé le tableau suivant :

	2017	2018	2019	2020
Société de musique La Licorne.	4000 €.	3060 €.	3121,20 €.	1500 €
Chorale « Cœurs en Choeur	266 €	271,31 €.	276,74 €	400 €
Festi'note	3060 €	3060 €	3121,20 €.	1500 €

L'opposition demande pourquoi une telle diminution ? La raison est la création d'une école de musique. A la création de l'association Festi'note la municipalité précédente avait réduit de moitié la subvention de la société de musique La Licorne pour aligner les subventions entre les deux associations. Donc par mesure d'équité la même stratégie est ici appliquée.

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.

Nombre d'élus présents : **18** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **4**

Le point est approuvé à la majorité



Point n° 15 : Adhésion aux services de prévention du CDG59 pôle Santé Sécurité au Travail

Les services de prévention du Cdg59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations. Les services ont vocation à mener les actions suivantes :

Surveillance médicale des agent(e)s, les actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels, mission d'inspection, diagnostic des risques psychosociaux.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver l'adhésion aux services de prévention et d'autoriser la maire à signer la convention s'y rapportant.

Nombre d'élus présents : **18**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **19**

Exprimés : **19**

Votes pour : **19**

Abstentions et nuls : **0**

Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité



Point n° 16 : Informations et questions diverses

Subvention: la demande de subvention pour le projet d'aménagement, de rénovation thermique et d'accessibilité déposée auprès du département dans le cadre de l'aide départementale aux villages et bourgs a reçu un avis favorable lors du conseil départemental qui s'est déroulé le 29 septembre 2020, subventionnable à la hauteur de 40%. Les travaux d'accessibilité devraient commencer début décembre.

Commission de sécurité : Après avoir effectué l'inventaire des dossiers sécurité pour l'ensemble des bâtiments communaux. Il s'avère qu'un dossier est manquant. Suite à notre demande, la sous-préfecture nous a fait parvenir une copie du dernier PV de la commission de sécurité qui date du 14 mars 2007. Ce dernier fait mention d'un avis défavorable et insiste sur la dangerosité du bâtiment. M. Le Maire indique par conséquent qu'il est contraint de prendre un arrêté de fermeture pour l'ancienne brasserie rue du centre qui interdira les rassemblements des associations. Seul l'accès pour le stockage sera toléré.

L'opposition propose la mutualisation des espaces pour les associations afin de palier à la fermeture du foyer. M. le Maire répond que c'est compliqué pour les associations qui disposent de nombreux matériels de valeur. Il indique que l'utilisation d'une salle à Brassens sera proposée à l'association Festi'Notes

Installation d'un Food truck : Monsieur DELVALLEE à l'intention d'installer son Food truck proposant des spécialités italiennes tous les mardis soir sur la place de Carnoy. Il est demandé votre avis sur cette installation. L'ensemble du conseil se prononce positivement sur cette demande dans les mêmes conditions que la friterie installée depuis quelques semaines.

Prochainement un sondage sera réalisé auprès de tous les habitants de la rue de la cavée afin de récolter leur avis et besoin sur la sécurité et le stationnement autour de l'école Maternelle Jacques Brel ;

Question de l'opposition : une partie a déjà reçu une réponse au cours de la séance de conseillers

Les régies : Il a été demandé un audit auprès du Trésorier pour l'ensemble des régies. Ces dernières font apparaître un certain nombre d'anomalies (factures négatives, des annulations des factures, des annulations des règlements etc.) Un nouveau régisseur titulaire et suppléant seront nommés prochainement.

L'opposition demande à Mme Vito les raisons pour lesquelles elle a démissionné de son mandat de conseiller communautaire. M. le Maire répond que cette décision n'a pas à être justifiée devant le conseil. Mme Vito explique cependant que c'est pour raison strictement personnelle qu'elle a pris cette décision après en avoir discuté avec M. le Maire.

Monsieur Benoît GUIOST, Maire de GOMMEGNIES, clôture la séance à 22H15